

Administration communale de Larochette :

Circulaire aux parents d'élèves pour la rentrée 2022/2023

À l'occasion de la rentrée scolaire 2022/2023, l'administration communale de Larochette voudrait rendre attentifs les parents des élèves aux points suivants:

1. Rentrée des classes

La rentrée des classes pour les élèves des classes de l'enseignement fondamental aura lieu **le jeudi, 15 septembre 2022** et sera une demie journée de classe (**de 07h50 à 12h00**).

2. Horaire des classes

Cycle 1 – 4 (sauf précoce)	Précoce
1 ^{ère} leçon: 07h50 – 09h10 2 ^e leçon: 09h10 – 10h00 <i>Récréation: 10h00 – 10h15</i> 3 ^e leçon: 10h15 – 11h10 4 ^e leçon: 11h10 – 12h00 <i>Pause de midi (*)</i> 5 ^e leçon: 14h00 - 14h55 <i>Récréation: 14h55-15h05</i> 6 ^e leçon: 15h05 - 16h00	Groupe A : Tous les jours de 08h10 à 12h00 et les lundis, mercredis et vendredis après-midis de 14h00 à 16h00. Groupe B : Selon les quatre plages choisies au préalable de 08h10 à 12h00 et/ou les lundis, mercredis et vendredis après-midis de 14h00 à 16h00. Un appui pédagogique aura lieu de 7h50-8h10 pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants. Les enfants arrivant avec le bus seront d'office inscrits à l'appui pédagogique.

()Des projets éducatifs (RelaxKids etc) auront lieu pendant les pauses de midi de 13h00 à 14h00 ou pendant les après-midis libres. Ces cours seront organisés en fonction des cycles et seront facultatifs. Le personnel éducatif vous donnera toutes les informations en début d'année.*

3. Bibliothèque scolaire

L'école fondamentale de Larochette dispose d'une bibliothèque scolaire. Des livres et du matériel didactique y sont disponibles et peuvent être consultés sur place ou peuvent y être empruntés par les élèves.

Les heures d'ouverture de la bibliothèque seront fixées au courant du mois de septembre. Les conditions et le règlement de la mise à disposition des livres seront communiqués aux élèves en début d'année.

4. Absence pour maladie

En cas d'absence de votre enfant pour cause de maladie, veuillez en informer le titulaire responsable dans les meilleurs délais --> avant 8h15 !! Pour toute absence dépassant **2 jours**, il faudra apporter un **certificat médical**. Les absences non-communicuées seront considérées comme non-excuses.

5. Obligation de la fréquentation scolaire

Aux termes de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1er septembre de l'année en cours et pour les 12 années consécutives à partir du 1er septembre de l'année en question.

6. Dispense de fréquentation scolaire

Aux termes de l'article 17 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les dispenses de fréquentation scolaire pourront être accordées à la demande motivée de la personne responsable, à savoir:

- a) par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée
- b) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée

Seuls motifs valables sont le décès d'un proche ou un cas de force majeure. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut pas dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire. Le personnel enseignant n'est pas en mesure d'excuser des absences dues à une prolongation de vacances.

Les demandes écrites sont à adresser à :

Madame Ana Ribeiro
ana.ribeiro@education.lu
Présidente du Comité d'école
21, rue de Medernach
L-7619 Larochette

7. Règlement « Kiss&Go »

Un système « Kiss&Go » est en place afin de faciliter la surveillance des enfants avant et après les heures de classe. Les modalités sont les suivantes :

Les parents attendent leurs enfants en dehors de la cour de l'école à 12h00 et à 16h00. À 14h00, les parents n'accompagnent leurs enfants que jusqu'à l'entrée de la cour, à l'entrée du Centre Culturel.

- Le matin, avant les cours, les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants dans la cour de l'école.
- Les parents des enfants qui fréquentent la classe du Précoce, entrent le matin et l'après-midi par la cour du C1 et attendent leurs enfants à 12h00 et à 16h00 devant la cour du C1.
- Les éducateurs/éducatrices de la Maison Relais rassemblent les enfants, qui sont inscrits dans la Maison Relais, dans la cour de l'école à 12h00 et à 16h00.
- Une surveillance organisée par les enseignants fonctionne dans la cour de l'école / aux alentours du bus scolaire de 7h40 à 7h50, de 12h00 à 12h10, de 13h50 à 14h00 et de 16h00 à 16h10.

Pour garantir l'ordre et la propreté dans la cour les chiens sont interdits dans la cour de l'école. Nous vous rappelons également que d'après la loi il est strictement interdit de fumer dans la cour de l'école ainsi que dans les alentours.

8. Transport scolaire privé

Nous vous recommandons d'accompagner, dans la mesure du possible, vos enfants à pied ou à vélo à l'école. Les parents qui conduisent néanmoins leurs enfants en voiture privée sont priés de stationner leur voiture aux emplacements pour véhicules derrière et devant le bâtiment scolaire.

Il est strictement interdit de stationner dans la cour du Centre Culturel ainsi qu'aux sorties de secours des cours de l'école.

9. Transport scolaire communal

Le transport scolaire sera exécuté par une entreprise de transport chargée à cet effet par le collège échevinal. L'autobus scolaire ne s'arrêtera qu'aux points d'arrêts fixés et publiés. Vu la législation actuellement en vigueur, les trajets ont été organisés de sorte que chaque élève dispose d'une place assise.

Selon les règlements communaux en application actuellement, le collège échevinal se réserve le droit d'exclure du transport scolaire les enfants ne respectant pas les règles de conduite. Toute réclamation concernant le transport scolaire est à adresser par écrit au collège échevinal.

TRANSPORT SCOLAIRE (cours normales)

Aller matin		Aller après-midi	
Chapelle Ernzen	07h30	Chapelle Ernzen	13h43
Plateau Ernzerberg	07h35	Plateau Ernzerberg	13h48
Arrêt Distelfeld	07h38	Arrêt Distelfeld	13h51
Arrêt Manzebaach	07h43	Arrêt Manzebaach	13h55
Ecole fondamentale	07h45	Ecole fondamentale	13h58

Retour midi		Retour après-midi	
Ecole fondamentale	12h05	Ecole fondamentale	16h05
Arrêt Manzebaach	12h08	Arrêt Manzebaach	16h08
Chapelle d'Erzen	12h11	Chapelle d'Erzen	16h11
Plateau Ernzerberg	12h16	Plateau Ernzerberg	16h16
Arrêt Distelfeld	12h19	Arrêt Distelfeld	16h19

La surveillance du bus scolaire sera assurée par le personnel de la Maison relais. En cas de besoin veuillez contacter le / la surveillant(e) au **691 111 716**.

10. Vacances et congés scolaires 2022/2023

L'année scolaire commence **le jeudi 15 septembre 2022** et finit **le vendredi 14 juillet 2023**.

1. le **congé de la Toussaint** commence le samedi 29 octobre 2022 et finit le dimanche 6 novembre 2022 ;
2. **jour férié** pour la **fête de la Saint Nicolas** : mardi le 6 décembre 2022 ;
3. les **vacances de Noël** commencent le samedi 24 décembre 2022 et finissent le dimanche 8 janvier 2023 ;
4. le **congé de Carnaval** commence le samedi 11 février 2023 et finit le dimanche 19 février 2023 ;
5. les **vacances de Pâques** commencent le samedi 1^{er} avril 2023 et finissent le dimanche 16 avril 2023 ;
6. **jour férié légal** de la Fête du travail: lundi le 1^{er} mai 2023 ;
7. **jour férié légal de la Journée de l'Europe** : le mardi 9 mai 2023 ;
8. **jour férié légal pour l'Ascension** : le jeudi 18 mai 2023 ;
9. le **congé de la Pentecôte** commence le samedi 27 mai 2023 et finit le dimanche 4 juin 2023 ;
10. **jour férié légal pour la célébration de la Fête nationale** : le vendredi 23 juin 2023 ;
11. les **vacances d'été** commencent le samedi 15 juillet 2023 et finissent le jeudi 14 septembre 2023.

11. Cours de natation

Les cours de natation ont lieu dans la piscine intercommunale au Plateau Birkelt. Le règlement interne est affiché dans l'enceinte de la piscine.

12. Education physique et sportive

Les cours d'éducation physique et sportive ont lieu pour les classes du cycle 1 dans la petite salle de sport dans l'enceinte du bâtiment de l'école. Les cours des cycles 2 à 4 ont lieu au centre sportif FiLaNo au Plateau Birkelt.

Pour des raisons d'hygiène, les parents d'élèves sont priés d'équiper leurs enfants de vêtements de sport et de chaussures de sport à semelles claires pour les cours d'éducation physique et sportive.

13. Livres scolaires / Matériel scolaire

Etant donné que l'achat des livres scolaires se chiffre chaque année à environ 30.000 €, nous vous prions de veiller à ce que vos enfants prennent soin des livres scolaires mis gratuitement à leur disposition.

Un journal de classe uniforme sera distribué à tous les élèves. Les parents y trouveront entre autres des informations sur la vie scolaire de leurs enfants.

En juillet 2022, le gouvernement luxembourgeois a annoncé de mettre à disposition des parents et des enfants un « E-Bichelchen » à partir du mois de septembre 2022. Il s'agit d'un nouvel outil digital qui permet d'échanger sur les devoirs de l'enfant.

Pour l'année scolaire 2022-2023 les deux systèmes (papier et numérique) fonctionneront en parallèle.

14. Le site internet de l'Ecole fondamentale

Le site internet de l'Ecole fondamentale de Larochette est joignable sous www.fielserschoul.lu

15. Prise de contact

Les parents sont tenus d'assister aux entretiens à la fin de chaque trimestre. Tout au long de l'année scolaire, les enseignants se tiennent à la disposition des parents en fixant un rendez-vous.

En cas de soucis ou de problèmes majeures concernant le bien-être ou l'évolution de l'enfant, les parents sont priés de respecter l'ordre suivant de prise de contact :

1. le titulaire de classe ;
2. le coordinateur de cycle ;
3. le président du Comité d'école ;
4. la direction régionale de l'enseignement fondamental

16. Projet pilote d'alphabétisation en français à l'école fondamentale luxembourgeoise

En mai 2022 le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la jeunesse a annoncé vouloir lancer le projet pilote d'alphabétisation en français dans quatre écoles fondamentales au Luxembourg.

Le projet pilote sera lancé à la rentrée 2022-2023 dans les écoles fondamentales publiques de Larochette, Dudelange (École Deich), Differdange (École fondamentale Oberkorn) et Schiffflange (École Nelly Stein). Ces écoles ont été retenues sur base de la composition hétérogène de leur population scolaire.

A Larochette, pour l'année scolaire 2022-2023 le projet pilote démarrera au cycle 1.2. A partir de la rentrée scolaire 2023/2024 les enfants du cycle 2.1 auront le choix d'être alphabétisés en français ou en allemand. Les parents concernés recevront les informations nécessaires au début de l'année scolaire.

17. CDM- Centre pour le développement moteur

Les psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM) sont responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrent un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2. Afin de relever les défis moteurs de l'enfant, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante des activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Le soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Les parents concernés du cycle 1.2 recevront au début de l'année scolaire une fiche d'information.



Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1483 STRASSEN
44 65 65 – 1, www.cc-cdm.lu

18. i-CN - Instituteur spécialisé en compétences numériques

Une tâche tournée vers l'avenir : l'i-CN à l'école de Larochette

L'instituteur spécialisé en compétences numériques (i-CN) accompagne l'école sur son chemin vers un avenir de plus en plus numérique.

Son travail consiste à conseiller et à accompagner enseignants et élèves dans l'utilisation des médias numériques, afin qu'ils puissent les gérer de manière sûre, créative et responsable en classe.

En collaboration avec les enseignants, il travaille sur un concept médiatique holistique et propose des activités innovantes et pédagogiques à savoir entre autres des ateliers de « Coding », des ateliers sur des sujets tels que la

« nétiquette », les réseaux sociaux, les « fake news », le « stop motion », le « storytelling » digital, etc.

Contact : Carlo Thimmesch : carlo.thimmesch@men.lu

19. i-EBS

L' instituteur spécialisé dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (EBS) travaille étroitement avec le titulaire de classe et intervient directement en classe auprès des élèves concernés afin de répondre à leurs besoins individuels.

Contact: Lis Thiellen : lis.thiellen@education.lu

20. Informations supplémentaires

Liste des numéros / adresses utiles

Bâtiment de l'école/Fielser Schoul :	87 80 05 + extension de la salle de classe Ecole fondamentale de Larochette 21, rue de Medernach L-7619 Larochette
Surveillance du bus scolaire:	Madame Fabienne Mesen GSM : 691 470 699
Administration communale :	83 70 38-1 33, Chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette www.larochette.lu / larochette@larochette.lu
Centre sportif FiLaNo :	26 87 10
Piscine Intercommunale :	26 87 10 06
Présidente de la commission scolaire:	Madame Natalie Silva 33, chemin J.A. Zinnen L-7626 Larochette larochette@larochette.lu

Tél: 83 70 38-1

Présidente du Comité d'école:

Madame Ana Ribeiro
21, rue de Medernach
L-7619 Larochette
ana.ribeiro@education.lu
Tél : 87 80 05 33

Direction régionale de
l'enseignement fondamental

Directrice : Madame Romaine Theisen
Directrice adjointe : Madame Carole Maisch
Directeur adjoint : Monsieur Mike Hecker
Directeur adjoint : Monsieur Lucien Kurtisi

5, rue des Prés
L-7561 Mersch
Tél : 247-55810

21. Equipes pédagogiques

Cycle 1

Classe	Titulaire(s)	Téléphone
Précoce	Katia Rodrigues Rosa Sandra Ackels (éducatrice 50%) João Ferreira (éducateur 50 %)	878005-22
1.1 / 1.2	Michèle Kauffmann	878005-27
1.1 / 1.2	Sandra Lahr	878005-28
1.1 / 1.2	Conny Elsen	878005-26
Autre intervenant:	Cindy Costa Lage	
Projet linguistique	Ana Lopes	

Cycle 2

Classe	Titulaire(s)	Téléphone
2.1	Cindy Anthon	878005-37
2.2	Yana Miny, Nora Gibéryen	878005-38
Autres intervenants:	Cindy Costa Lage Lynn Koob Karin Wies	

Cycle 3

Classe	Titulaire	Téléphone
3.1	Laure Nickels	878005-35
3.2	Ana Ribeiro	878005-33
3.2	Carmen Rüsing	878005-34
Autres intervenants :	Cindy Costa Lage Damien König Claudine Berger	

Cycle 4

Classe	Titulaire	Téléphone
4.1	Claude Bock	878005-29
4.1	Marco Jerolim	878005-23
4.2	Jeff Wohlfart	878005-30
4.2	Mike Wenner	878005-36
Autres intervenants :	Pascale Hoffmann Damien König Cindy Costa Lage	

Autres intervenants:

i-EBS	Lis Thiellen	lis.thiellen@education.lu
--------------	--------------	---------------------------

i- CN	Carlo Thimmesch	carlo.thimmesch@men.lu
--------------	-----------------	------------------------